

nouveau pour la section sans séparation de la commune

Les deux districts.

Adopté à l'unanimité

M. Pégayou rappelle que M. Tostes avait étudié des projets pour l'élèvement du quartier de la rue des Gardes qui présente un caractère très dangereux, une maquette avait même été présentée.

M. Costeau informe le Conseil Municipal que les Fonds et Chantiers proposent de faire un seul ouvrage pour la descente de la rue des Gardes, ce qui supprimera en grande partie, les risques d'accidents.

Duverture de l'École du Roubre: Equipement.

Le Conseil

Charge la commission chargée de procéder aux achats de mobilier scolaire et de matériel d'enseignement nécessaires à l'équipement scolaire de l'École des garçons du Roubre.

Pour choisir le fournisseur, la commission tiendra compte des besoins et des préférences si grandes pour la Strachan de l'École, des vœux des amies faites, et des prix proposés par les diverses maisons spécialisées. Ses dépenses seront mandatées sur le crédit inscrit au Chapitre XXIV art 2 du budget.

M. le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants.

Adopté à l'unanimité

École du Roubre: recensement de son ménage de l'ouvrage

Le Conseil

Approuvé le 28.6.1911

55028

Il y a des résultats obtenus dans les diverses écoles de la Ville. 16 1855 l'emploi
 de concierges engagés sur contrat.
 Considérant qu'il est nécessaire de pourvoir d'un ménage de concierge
 l'école de garçons du Centre qui va ouvrir en Octobre 1955

déjà de

de charger M. le Président de la Commission Scolaire, d'établir avec
 M. le Directeur de l'École du Centre, le cahier des charges de l'emploi de
 concierge de l'École du Centre,
 de recruter un ménage par voie de concours et sur le programme
 décrit dans le cahier des charges.
 de fixer à 22.000 le montant mensuel du salaire qui lui sera
 accordé.

La dépense sera mandatée au crédit a ouvrir au B.S de 1955.
 Adopté par 22 voix. 5 contre. en raison du faible salaire
 pour deux personnes.

M. Papeau souhaitait qu'on fasse le recrutement parmi des ménages
 Royançais, mais avec MM. Dupon et Gruenneuwer estime que le montant
 du salaire devrait être revu en fonction des services demandés.

M. Ecole Jules Ferry.

Rapport de M. le Président de la Commission Scolaire
 Dans que cette observation revête la moindre importance en ce qui
 concerne, je dois dire que du point de vue administratif, l'École Jules Ferry est
 de tous les établissements scolaires de la Ville, celui pour lequel on ressent le
 plus vivement le besoin d'une remise en ordre.

55020

lecture
 local est
 2 jour,

recrutement
 igneus de

des ou au-

ambrosion

M. P. Archi-
 levin la
 les espaces
 in du
 connaître

projets
 -un cane-
 utée.
 Fonds et